

Charte Romain Jacob

Coopérer pour rendre accessible les parcours de santé



Signature en région PACA, le 19 février 2015, avec au centre Pascal Jacob et Pierre Lagier.

L'aventure de la charte Romain Jacob « Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap » a commencé en juin 2014 d'une initiative locale à la Réunion. Pascal Jacob, père de Romain est l'initiateur de la démarche. Retour sur la première année de vie de la charte.

L'accès au soin est un droit fondamental et le handicap ne doit pas y faire obstacle. C'est sur la base de ce principe simple, mais si difficile à mettre en œuvre, que Pascal Jacob, président de l'association Handidactique, a imaginé la charte qui porte le nom de son fils, Romain, aujourd'hui décédé. « Cette charte, est-il précisé en préambule, a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap. » Tout est dit ! L'objectif est de faire travailler ensemble les secteurs du médico-social et de la santé afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées dans leur accès aux soins et à la santé (cf encadré).

Afin d'être exemplaire dans ce qu'elle affirme, la charte a d'ailleurs été rendue accessible : elle a été traduite en Facile à lire et à comprendre par les Papillons Blancs d'Épernay et se présente également en version audio. Résolument tournée vers l'opérationnel, elle prévoit un bilan annuel de mise en œuvre au sein d'un « Comité de la charte ». Ainsi, elle ne devrait pas rester lettre morte.

Une mobilisation forte...

C'est une première en France de réunir autant de partenaires autour de ce sujet. Le 16 décembre dernier, 31 acteurs de la santé et du secteur associatif, dont l'Unapei, ont signé cette charte au niveau national, sous le haut parrainage de l'Académie Nationale de Médecine. Parmi les signatures figurent aujourd'hui déjà 6 régions, toutes les autres – à trois exceptions près – ayant engagé les démarches pour y adhérer à leur tour. « Il y a un engouement de plus en plus important à tous les niveaux », confirme Pascal Jacob. Ainsi, au 13 avril 2015, la Picardie tenait le record de 93 signataires. À chaque fois, une association adhérente de l'Unapei est partie prenante ou joue directement le rôle de promoteur sur son territoire. « C'est le fruit du travail remarquable des Agences régionales de santé et des associations » se réjouit l'initiateur de la démarche.

... pour un premier bilan réussi

Le premier mérite de la charte est de permettre à des gens qui n'ont jamais travaillé ensemble de se rencontrer. « Elle joue un rôle prédominant pour le travailler ensemble », explique Pascal Jacob, déclinant la formule chère à notre secteur du « Vivre ensemble » sur un autre registre.

Mais pour travailler ensemble, il faut non seulement se connaître mais également se comprendre. C'est la deuxième vertu de la charte qui, selon son auteur, « permet

de trouver un langage commun entre les acteurs du médico-social et les acteurs du soin ».

Troisième réussite, que Pascal Jacob ne s'attendait à voir arriver aussi vite. « Les acteurs de terrain s'entraident, en conjuguant leur talents d'accompagnement et de soins autour des parcours des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, estime-t-il, il n'est plus possible de faire marche arrière et le travail engagé trouvera un écho pour toute la population, le handicap étant un éclaircur ». ●

Aude Bourden

12 articles pour garantir l'accès aux soins

Au nombre de 12, les articles de la Charte Jacob visent tout d'abord à donner toute leur place aux personnes handicapées dans leurs parcours de santé, en respectant leurs besoins particuliers et en développant au maximum leur autonomie. La charte rappelle que pour cela, il est nécessaire de favoriser leur expression, leur participation, de recueillir leurs besoins et de les éduquer à la santé. L'article 2 donne également la part belle à l'accompagnement dans toutes ses dimensions, familial ou professionnel, et appelle au respect de leur expertise.

Très concrète, la charte décline ensuite, sur plusieurs articles, les actions que les signataires s'engagent à mettre en œuvre pour garantir les principes ainsi énoncés en matière de prévention, soins ambulatoires, soins hospitaliers ou urgences. Partage de l'information, coordination des acteurs, formation, accessibilité sont autant de leviers identifiés à mobiliser tous ensemble. Un programme prometteur en phase avec le Livre blanc de l'Unapei.

Pour consulter la charte :

<http://www.handidactique.org/travaux/charte-romain-jacob/>